

Note de conjoncture 2025

Une évolution démographique contrastée entre espaces ruraux et espaces urbains

Magali BARBIERI*

Le 1^{er} janvier 2025, la France comptait 68,6 millions d'habitants, soit 169 000 de plus qu'un an auparavant. L'augmentation de la population n'a jamais été aussi faible depuis la seconde guerre mondiale, notamment du fait d'un solde naturel (0,2 naissance en plus que de décès pour mille habitants) qui a atteint en 2024 un minimum historique depuis quatre-vingts ans. La croissance démographique française tient donc presque essentiellement à un solde migratoire positif, estimé à 152 000 personnes en 2024. Cette évolution est particulièrement marquée dans les espaces ruraux, qui se caractérisent par un solde naturel négatif depuis 2015 et dont la faible croissance démographique est uniquement attribuable à l'arrivée de nouveaux habitants. En revanche, les espaces urbains, qui concentrent les deux tiers de la population française, bénéficient encore d'un solde naturel positif grâce à l'excès du nombre de naissances par rapport au nombre de décès et à l'arrivée de nouveaux immigrés (personnes nées à l'étranger de nationalité étrangère). L'attractivité des espaces urbains diminue cependant et les flux migratoires infranationaux mettent en évidence une mobilité croissante depuis les grandes villes vers les petites et les communes rurales périurbaines, une évolution qui concerne en premier lieu les jeunes familles et les retraités.

En ce qui concerne les immigrés, il convient de distinguer deux types de populations selon qu'elles apparaissent ou non dans les statistiques relatives aux titres de séjour. Dans le premier cas, des statistiques précises sont publiées par le ministère de l'Intérieur. C'est sur cette population que portent les analyses présentées dans ce dossier. Ainsi, en 2024, 343 000 premiers titres de séjour ont été délivrés par le ministère de l'Intérieur. Parmi les personnes

* Institut national d'études démographiques (Ined), F-93300 Aubervilliers, France.

Courriel : barbieri@ined.fr

concernées, plus de la moitié (55 %) s'est installée dans les départements urbains densément peuplés, contre 30 % dans les départements urbains de type intermédiaire et 15 % dans les départements ruraux⁽¹⁾. Il s'agit principalement d'étudiants (32 %) et de familles (26 %, une proportion en forte baisse par rapport à il y a dix ans, lorsqu'elle s'établissait à 50 %). Les titres de séjour délivrés pour motifs humanitaires (essentiellement pour les réfugiés, dont les Ukrainiens ont été les plus importants bénéficiaires en 2024) ont bénéficié à 54 514 individus. Ils ont retrouvé leur niveau de 2019 après une baisse en 2020-2022. Au total, les titres de séjour délivrés pour motifs humanitaires représentent 15 % du total des premiers titres de séjour délivrés en 2024. Les immigrés issus d'un pays membre de l'Union européenne n'apparaissent pas dans les statistiques relatives aux titres de séjour car ils ne sont pas soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour. Leur nombre, plus difficile à évaluer, est encore inconnu pour 2024, de même que celui des étrangers en situation irrégulière. Par conséquent, le solde migratoire total est estimé indirectement par l'Insee qui calcule la différence entre le flux d'entrées et le flux de sorties à partir des données de recensement. Toutefois, les données demeurent très incertaines et, là encore, on ne dispose pas de chiffres mis à jour pour 2024.

Après l'épidémie de Covid-19, qui avait engendré une baisse importante tant du nombre de mariages que du nombre de pactes civils de solidarité (pacs), on observe un rebond des officialisations d'unions en 2024. Déjà en 2023, les mariages étaient au plus haut depuis le début des années 2010, sans doute par effet de rattrapage. Le nombre de pacs, préférés au mariage par les couples de même sexe ainsi que par les personnes veuves ou divorcées, a légèrement fléchi après le record enregistré en 2022. Selon l'enquête de recensement de 2022 (dernière année disponible), le mariage demeure la situation conjugale la plus courante chez les personnes de 18-64 ans, surtout pour les femmes. Néanmoins, la proportion de personnes mariées diminue d'année en année, quoique plus lentement dans les communes rurales, où la nuptialité est à la fois plus forte et plus tardive. En revanche, la part des personnes célibataires ou pacsées augmente régulièrement et celle des personnes en union libre ou divorcées reste stable.

Le nombre annuel de naissances n'a cessé de diminuer depuis 2010, lorsqu'il était de 833 000. Il est provisoirement estimé par l'Insee à 661 000 en 2024, même s'il faut noter que le recul par rapport à l'année antérieure (- 2,8 %) est moins important qu'en 2023 (- 6,7 %). L'indice conjoncturel de fécondité est de 1,62 enfant par femme en 2024, soit - 0,04 par rapport à 2023. Cette baisse est attribuable à celle de la fécondité, qui affecte particulièrement les âges où elle est traditionnellement le plus élevée (entre 25 et 34 ans). Si la fécondité demeure plus soutenue en zone rurale qu'en zone urbaine, avec toutefois de fortes variations au sein de chacune de ces zones, la diminution du nombre de

(1) Pour les questions de définition des espaces urbains et espaces ruraux, voir l'encadré.



naissances a concerné tous les types de territoires et il est vraisemblable qu'elle se poursuive dans les années à venir. En effet, si la population féminine en âge de procréer est en légère augmentation depuis 2020, elle devrait diminuer avec l'arrivée aux âges de fécondité maximale (30-34 ans) des générations moins nombreuses nées dans les années 1990. Ces évolutions laissent supposer que la France perdra bientôt son statut, unique en Europe, de pays où la descendance finale (nombre définitif d'enfants mis au monde par l'ensemble des femmes nées une année donnée) assure encore le remplacement des générations, avec un peu plus de deux enfants par femme pour les générations nées au milieu des années 1980.

En 2024, 252 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été pratiquées en France, soit 8 000 de plus qu'en 2023. Quatre IVG sur cinq sont médicamenteuses, une proportion qui ne cesse de croître. La part des IVG réalisées en cabinet médical plutôt qu'en établissement hospitalier est en augmentation, une tendance plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, les hôpitaux publics jouent un rôle essentiel dans les zones rurales, où l'offre de soins est moins diversifiée. Dans les communes rurales les plus isolées, où il est plus difficile de trouver un cabinet médical dans lequel des généralistes ou des gynécologues sont habilités à pratiquer les IVG, les sages-femmes jouent un rôle plus important que les médecins car elles y sont plus fréquemment implantées. De manière générale, pour la première fois en 2024 en cabinet libéral, les sages-femmes ont réalisé davantage d'IVG que les médecins libéraux, généralistes et gynécologues réunis.

La reprise des progrès de l'espérance de vie à la naissance s'est confirmée en 2024 avec des durées de vie moyennes atteignant 80,0 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes, mais les gains sont faibles par rapport à 2023 (+ 0,1 an pour chaque sexe). L'espérance de vie est inférieure de 2 ans dans les départements d'outre-mer par rapport à ceux de la France hexagonale dans leur ensemble mais, au sein de cette dernière, l'écart est important (également de 2 ans) entre les départements urbains, plus favorisés, et les départements ruraux. La position défavorable de ces derniers est relativement récente car ceux-ci ont bénéficié d'une espérance de vie plus élevée que les autres types de départements jusqu'au milieu des années 1990. Le taux brut de mortalité est par ailleurs plus élevé en zone rurale, du fait d'une proportion plus forte de personnes âgées. Si les cancers et les maladies cardiovasculaires représentent de loin les deux premières causes de décès en France, leur poids diminue, mais progressivement car la mortalité pour ces deux grandes catégories recule plus lentement que pour les autres types de pathologies. C'est toutefois le taux comparatif de mortalité due aux causes externes qui enregistre l'écart le plus grand entre départements urbains et ruraux (notamment le suicide) même si toutes les causes de décès contribuent à la position plus favorable des premiers en matière d'espérance de vie à la naissance.



Encadré. Définir la limite entre le rural et l'urbain : un défi

Si de nombreuses recherches scientifiques se sont intéressées à la caractérisation du « rural » et de l'« urbain », les définitions le plus couramment utilisées en France émanent d'un cadre institutionnel, en particulier de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui a produit de multiples zonages d'études. Certains zonages statistiques sont mobilisés depuis plusieurs décennies et fréquemment actualisés. Il s'agit tout d'abord du zonage en unités urbaines, créé en 1954 et fondé sur des critères morphologique (continuité du bâti) et démographique (seuil à 2 000 habitants), pour identifier les agglomérations urbaines et dont la dernière actualisation date de 2020 (Costemalle *et al.*, 2022). D'autres zonages sont fondés sur des critères fonctionnels (nombre d'emplois et flux domicile-travail en particulier), comme le zonage en aires urbaines, remplacé en 2020 par le zonage en aires d'attraction des villes (De Bellefon *et al.*, 2019) ; celui-ci permet d'identifier l'étendue de l'aire d'attraction d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes. Si l'Insee a pu rappeler les précautions à prendre dans le sens et les usages potentiels de ces zonages en tant qu'objets « à visée purement statistique » (pour le zonage en unités urbaines, Costemalle *et al.*, 2022, p. i) ou comme « identifiant les degrés d'influence des villes sur [leur] environnement et non comme une partition "urbain/rural" » (pour le zonage en aires urbaines par exemple, Aliaga, 2015, p. 28), ils constituent des cadres de référence pour les politiques publiques, mais aussi dans l'enseignement, dans la recherche ou dans la sphère médiatique, pour désigner les espaces ruraux, urbains et périurbains (Pistre et Richard, 2018). À ce titre, ils ont fait l'objet de nombreux débats scientifiques, en particulier en ce qui concerne la manière d'appréhender les espaces ruraux à partir de ces zonages (Bouba-Olga, 2021 ; Cailly *et al.*, 2020).

Dans cette perspective, l'Insee a récemment développé un nouveau zonage s'appuyant sur un critère de densité de population : la grille communale de densité (Eurostat, 2021). Ce zonage prend en compte la population communale et sa répartition au sein de chaque commune grâce à un découpage du territoire national en carreaux de 1 km². Cette grille de densité ne repose donc pas sur la densité communale globale, mais bien sur la concentration de la population interne aux communes : plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. La production de cette grille s'inscrit dans un contexte de construction d'une définition harmonisée des espaces ruraux et urbains au niveau européen, en même temps qu'elle permet d'avoir une approche moins urbano-centrée du peuplement en France. Le critère de densité est en effet mobilisé de longue date et fait consensus dans la caractérisation des espaces ruraux (Duboscq et Mathieu, 1985). La grille communale de densité constitue aujourd'hui le référentiel officiel pour distinguer l'urbain du rural en France (D'Alessandro *et al.*, 2021).

Généralement présentée en trois niveaux, elle distingue les communes densément peuplées, les communes de densité intermédiaire et les communes rurales, ces deux premières catégories formant ce que l'on nomme plus généralement l'« urbain ». Une grille plus détaillée, à sept niveaux (Beck *et al.*, 2022, p. 26), a également été proposée suivant une méthode harmonisée au niveau européen (Eurostat, 2021), qui distingue :

- les communes densément peuplées, inchangées et simplement renommées dans le cadre de cette grille « grands centres urbains » (ou « *cities* » dans la nomenclature européenne) ;
- les communes de densité intermédiaire, qui se subdivisent en
 - « centres urbains intermédiaires » ;
 - « ceintures urbaines » ;
 - « petites villes » ;
- les communes peu denses, ou rurales, distinguant
 - les « bourgs ruraux » ;
 - le « rural à habitat dispersé » ;
 - le « rural à habitat très dispersé » .

Cette approche par la grille de densité, subdivisée en trois ou en sept niveaux, est celle qui est privilégiée dans l'ensemble des notes de conjoncture de ce dossier. Elle est parfois complétée par le recours à d'autres zonages (comme le zonage en aires d'attraction des villes dans la note relative



à la fécondité, Thierry, 2025), ou par des méthodes d'agrégation *ad hoc*^(a) (par exemple au niveau des départements dans la note relative à la mortalité par Barbieri, 2025, ainsi que celle de D'Albis et Boubtane, 2025, sur l'immigration). Enfin, si ce zonage permet de différencier finement des communes selon leur niveau de densité, il ne dit rien des différenciations sociales, démographiques ou économiques internes à ces types de territoires. C'est dans cette perspective qu'a été produite la typologie structurelle des espaces ruraux en 2023 par le cabinet Acadie et Magali Talandier pour l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Celle-ci repose justement sur la grille communale de densité de 2020 pour la différenciation initiale entre communes rurales et urbaines (Acadie et Talandier, 2023)^(b). Cette typologie est présentée et mobilisée dans la note de Cayouette-Remblière *et al.* (2025) pour affiner la caractérisation des dynamiques démographiques et sociales des espaces ruraux français. Enfin, l'ensemble de ces zonages et typologies donne à voir, que ce soit dans leur utilisation séparée ou croisée (Dubuc *et al.* 2025), différentes facettes de la répartition de la population sur le territoire français.

Fromentin J., Le Roux G. et Cayouette-Remblière J.

(a) Si la grille de densité est construite au niveau communal, il existe des méthodes d'agrégation permettant de caractériser, suivant ces trois niveaux, des entités spatiales supracommunales, comme des départements. Cette méthode d'agrégation a néanmoins été discutée, en particulier car elle conduit à définir de façon binaire – urbain *versus* rural – des territoires supracommunaux qui peuvent être composés d'un ensemble des deux types d'espaces (Bouba-Olga, 2021). D'autres voies d'agrégation sont possibles, celle adoptée par Thierry (2025), par exemple, qui appréhende les « cantons ruraux » comme des cantons composés uniquement de communes rurales.

(b) La grille communale de densité existe depuis 2019 et a déjà connu plusieurs actualisations. La version de 2022 repose par exemple sur des données de population issues du fichier Fideli 2018, tandis que la version de 2025 s'appuie sur les données carroyées du recensement de la population de 2021. Selon les données mobilisées, les notes de conjoncture incluses dans ce volume peuvent se référer à différentes versions de ce zonage.





RÉFÉRENCES

- ACADIE, TALANDIER M.** 2023. *Étude sur la diversité des ruralités : « Typologies et trajectoires des territoires »* [rapport]. Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/rapport_final_etude_ancr_ruralites_-_acadie_-_magali_talandier_-_16_fevrier_2023.pdf
- ALIAGA C. (dir.)**. 2015. Les zonages d'étude de l'Insee. Une histoire des zonages supra-communaux à des fins statistiques. *Insee Méthodes*, 129. <https://www.insee.fr/fr/information/2571258>
- BARBIERI M.** 2025. Note de conjoncture 2025 : Faibles progrès de l'espérance de vie et contrastes marqués entre types de départements. *Population*, 80(4). <https://doi.org/10.3917/popu.2504.0008>
- BECK S., DE BELLEFON M.-P., FOREST J., GERARDIN M., LEVY D.** 2022. « La grille communale de densité à 7 niveaux », *Documents de travail – Insee*, 18. https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/version-html/6686472/DT2022-18_Document_travail_Grille_de_densite.pdf
- BOUBA-OLGA O.** 2021. « Qu'est-ce que le "rural" ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020 », *Géoconfluences*. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural>
- CAILLY L., D'ALESSANDRO C., LACQUEMENT G., LÉVY J., LUSSAULT M., TALANDIER M.** 2020. La refonte des zonages de l'Insee : réflexions de chercheurs. *Chroniques. Conseil national de l'information statistique*, 23, 1-6. <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/06/CNIS-chroniques-23final2.pdf>
- CAYOUETTE-REMBLIÈRE J., FROMENTIN J., LE ROUX G.** 2025. Note de conjoncture 2025 : La répartition spatiale de la population française. *Population*, 80(4). <https://doi.org/10.3917/popu.2504.0003>
- COSTEMALLE V., OUJIA S., GUILLO C., CHAUDET A.** 2022. *Le zonage en unités urbaines* 2020. Insee Documents de travail, M2022/02. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6443039>
- D'ALESSANDRO C., LEVY D., RÉGNIER T.** 2021. Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations. In Tavernier J.-L. (dir.), *La France et ses territoires. Édition 2021* (p. 61-72). Insee références. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5040030>
- D'ALBIS H. et BOUBTANE E.** 2025. Note de conjoncture 2025 : Décomposition des flux d'immigration entre départements urbains et ruraux. *Population*, 80(4). <https://doi.org/10.3917/popu.2504.0004>
- DE BELLEFON M.-P., EUSEBIO P., FOREST J., WARNOD R.** 2019. 38 % de la population française vit dans une commune densément peuplée. *Insee focus*, 169. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4252859>
- DUBUC S., PISTRE P., EL FAHLI R.** 2025. Le peuplement rural et urbain. Une diversité de configurations géographiques. In Doignon Y. (dir.), *Atlas de la population française* (p. 41-49). CNRS Éditions.

- DIJKSTRA L., BRANDMÜLLER T., KHAN A. A., VENERI P. 2021. *Appliquer le degré d'urbanisation manuel méthodologique destiné à définir les agglomérations, les villes et les zones rurales à des fins de comparaisons internationales*. Édition 2021. Eurostat.
<https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/ks-02-20-499>
- MATHIEU N., DUBOSCQ P. (dir.). 1985. *Voyage en France. Par les pays de faible densité*. Éditions du CNRS.
- PISTRE P., RICHARD F. 2018. Seulement 5 ou 15% de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines. *Géoconfluences*.
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>
- THIERRY X. 2025. Note de conjoncture 2025 : Fécondité et infécondité en France : tendances, fluctuations et disparités territoriales. *Population*, 80(4).
<https://doi.org/10.3917/popu.2504.006>